

Libres penseurs athées
C.P. 58556, Succursale Complexe Les Ailes
Montréal (QC) H3B 5K4
Le 27 juin 2017.

M. Philippe Couillard
Premier ministre
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

OBJET: Les communautés musulmanes et le Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Le 22 juin 2017, à la suite de l'attentat commis à l'aéroport de Flint au Michigan, par un résidant montréalais apparemment de confession musulmane, M. Amor Fouthi, vous en avez appelé à la responsabilité de « la communauté musulmane » dans la lutte contre « une perversion de l'islam au nom de laquelle sont commis ces attentats ». (*Le Soleil*, 22 juin 2017).

Nous prenons acte de cette déclaration et nous vous en félicitons. Nous voudrions toutefois préciser qu'il n'y a pas de « communauté musulmane » mais plutôt des communautés, car il existe chez les gens de culture musulmane au Québec une grande variété de façons de vivre cette identité religieuse, des plus pieuses aux plus laïques. Nous voudrions aussi vous signaler que l'islam politique, ou l'islamisme, c'est-à-dire le courant politico-religieux dont s'inspire les terroristes se réclamant de l'islam, n'est pas du tout « une perversion » de cette religion comme vous le prétendez mais plutôt un intégrisme de l'islam, une variante rigoriste, tout aussi authentique que tout autre variante de cette religion.

Bien que vous ayez ajouté que votre gouvernement n'avait pas l'intention de se mêler de la gouverne des religions, nous croyons cependant utile et nécessaire de vous faire remarquer que le livre « sacré » des musulmans, le Coran, contient de nombreux versets criminogènes qui appellent à la haine envers tout ce qui n'est pas musulman, particulièrement les polythéistes, les incroyants, les apostats, les chrétiens et les juifs, en plus de contenir des versets discriminatoires envers les femmes, des versets incitant à la violence et à la guerre, des ordres de tuer, de la cruauté, des châtements cruels et inusités et des versets sur l'esclavage et la polygamie.

Vous trouverez en annexe une sélection desdits versets.

Sans que votre gouvernement ne se mêle de la gouverne des religions, nous estimons cependant qu'il est du devoir de votre gouvernement de vous assurer que les mosquées et les écoles coraniques du Québec ne soient pas des lieux de promotion de ces versets qui constituent la base de l'idéologie véhiculée par certains éléments radicaux de l'islam. En effet, en tant que premier citoyen du Québec, quelle assurance avez-vous que ces versets ne sont pas lus et enseignés dans les mosquées et les écoles coraniques, d'autant plus que les prêches sont faits présumément en langue arabe, une langue qui n'est pas familière pour la plupart des citoyens québécois?.

Vous avez raison de dire que la lutte contre le terrorisme est une responsabilité « partagée ». Comme citoyens, nous avons le devoir de lutter contre la discrimination et les propos haineux, autant nous nous attendons à ce que les communautés musulmanes – ainsi que ceux qui ont la prétention d'en être des porte-parole – prennent leurs distances avec les versets criminogènes du Coran et les dénoncent haut et fort, car la source première de la violence djihadiste s'y trouve.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette lettre et nous vous prions d'agréer, monsieur le premier ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

David Rand
Président, *Libres penseurs athées*, www.atheologie.ca
Annexe: Liste de versets criminogènes du Coran